

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N° 18 - publié le 11 décembre 2019



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 07

REUNION DU 10/12/2019

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 21

Match n° 21862774, Ent. S. Nord Drôme 2 / Montmiral Parnan 1, Féminine A 8, poule A, phase 1 du 08/12/2019

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de Montmiral dite recevable concernant les joueuses de l'Ent. S. Nord Drôme sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de l'Ent. S. Nord Drôme qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Grenoble Foot 38 3 / Ent. S. Nord Drôme 1, Féminines à 11 R2, poule D du 17/11/2019 il ressort que 5 joueuses ont participé à la rencontre sus citée.

- Aymie CONFIAC licence n° 2547797328
- Lauriane GAUDRY, licence n° 2543044353
- Laure SONNIER, licence n° 2546120569
- Pauline TAIRRAZ, licence n° 2544809351
- Marylou BOUGET, licence n° 2548364870

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'Ent. S. Nord Drôme
Ent. S. Nord Drôme :- 1 point, 0 but
Montmiral Parnan : 3 points, 2 buts

Le compte de Ent. S. Nord Drôme sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 22

Match n° 2519419354, US Davézieux 2 / AS Chavanay 3, Seniors D4, poule A du 24/11/2019.

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de Chavanay dite recevable concernant les joueurs Davézieux sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club Davézieux qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Davézieux US 1/ Hostun 1, Seniors D2, poule A du 10/11/2019, il s'avère qu'aucun joueur de l'équipe de Davézieux n'a participé à la rencontre sus citée.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de Chavanay sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 23

Réclamation du club de Chomérac qui dénonce l'annulation de la rencontre opposant l'équipe de Rhône Vallée FC2 à Ent.S.Chomérac, Seniors D2, poule B du 24/11/2019.

La commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation du club de Chomérac par courriel le 25/11/2019, contestant la rencontre sus citée, reportée suite à un arrêté municipal sur le terrain de La Croze au Pouzin alors que 2 autres terrains à disposition n'étaient pas frappés d'un arrêté municipal.

La commission des Règlements a fait part de la requête du club de Chomérac au club de Rhône Vallée par courriel le 03/12/2019, hormis l'arrêté municipal du stade de La Croze, ce dernier n'a pas contesté l'absence d'arrêté municipal sur les 2 autres terrains.

Considérant que le club de Rhone Vallée dispose de 3 terrains nommément désignés sur Footclubs :

- Le Pouzin, complexe sportif de La Croze, classement de niveau 5 et le stade DUPAU classement de niveau 4
- La Voulte, le stade Battendier Lukowiak à La Voulte de niveau 4 SYE.

Considérant que la rencontre ne faisait pas mention du nom du terrain sur lequel devait se dérouler le match lorsque l'arrêté municipal a été édité mais seulement de l'heure (14h30).

Considérant que sur les terrains du stade DUPAU au Pouzin et du stade Battendier Lukowiak à La Voulte aucune rencontre n'était programmée à 14h30.

Considérant que conformément à l'article 71.2 des Règlements Sportifs du DDA, le club de Rhône Vallée n'a pas fait part de l'impraticabilité du stade DUPAU au Pouzin et du stade Battendier Lukowiak à La Voulte et qu'en pareilles circonstances elle doit être soumise au pouvoir discrétionnaire de l'arbitre.

Considérant que le club de Rhône Vallée déclare ces 2 terrains indisponibles, la commission donne match perdu à l'équipe de Rhône Vallée en application de l'article 73 des Règlements Sportifs du District D/A et 236 des Règlements Généraux de la FFF. .

Rhône Vallée FC 2 : 0 point, 0 but
Chomérac : 3 points, 3 buts

Le compte de Rhône Vallée sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 24

Réclamation du club de l'US Montmeyran qui dénonce l'annulation de la rencontre opposant l'équipe de **Valensolles 2 / Montmeyran, Seniors D4, poule D du 24/11/2019 à 12h30.**

La commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation du club de Montmeyran par courriel le 25/11/2019, contestant l'annulation de rencontre sus citée le 24/11/2019 motif : absence d'arrêté municipal pour terrain impraticable.

La commission des Règlements a fait part de la requête du club de Montmeyran par courriel au club de Valensolles le 03/12/2019, ce dernier n'a pas justifier l'absence d'arrêté municipal.

Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de Valensolles

Valensolles 2 : 0 point, 0 but
Montmeyran : 3 points, 3 buts

Le compte de Valensolles sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Courrier reçu

- AS Portugaise Valence, lu et noté

Laurent JULIEN

Gérard GIRY



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 19

Réunion du 06/12/19

Présents : Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Sébastien DESCHAMPS, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable :

Robert ASTIER - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- CHOMERAC
U9 le 04/01/2020 (futsal)
U 13, U 15 F le 30/05/2020
U 11 le 31/05/2020

CATEGORIE U9 ET U7

Responsables :

Thomas FUSTIER - Sébastien DESCHAMPS – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Attention : *Tous les joueurs doivent être licenciés*

Les joueurs peuvent être licenciés à la date d'anniversaire de leur 5 ans jusqu' au 31 /12/19.

La Commission des Jeunes effectuera des contrôles.

Horaires des plateaux

U 7 le samedi matin à 10h30

U 9 le samedi après midi à 14h

Si le club organisateur souhaite modifier ces horaires, il doit **obtenir l'accord de tous les clubs participants** au plateau, sinon le plateau reste à l'heure officielle.

Les clubs organisateurs du plateau doivent **obligatoirement** envoyer à Commission des Jeunes la fiche bilan dès le lundi.

Fiches bilan reçues du 30/11/19

- U 7 : Plateaux : 2, 5, 8, 10, 13, 14, 15,16, 18, 20, 23
- U 9 : Plateaux : 3, 6, 9, 10, 11, 14, 16, 17, 19,20, 21 ,23, 26, 27, 28,30, 31

Prochains plateaux : U7 et U 9 le 14/12/19

Préparation 2^{ème} phase

Les clubs qui souhaitent retirer ou engager de nouvelles équipes , changer de poule doivent envoyer rapidement leurs desideratas à la boîte mail compétitions jeunes.

1^{er} plateau de la 2^{ème} phase le 15/02/2020

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courriers reçus : AS VILLEVOCANCE, OLYMPIQUE VALENCE, US 2 VALLONS, AS DOLON.

Intégration nouvelle équipe :

Le club de YACOUN VALANCE intègre la Poule G du niveau Espoirs et participera aux plateaux prévus le 07/12/2019 à Malissard et le 14/12/19 à Barbières BRM.

Plateaux non joués le 23/11/2019.

Les plateaux non joués le samedi 23 Novembre sont reprogrammés le Samedi 21 Décembre.

Préparation 2^e Phase : Nous enregistrons dès maintenant les desiderata des clubs pour le déroulement de la 2^e phase de la saison qui débutera le 08 Février 2020. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 Décembre 2019, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Désideratas reçus : FC ANNONAY, FC BOURG LES VALENCE, US CLONAS 2 VALLONS, US DROME-PROVENCE, ASL GENISSIEUX, US MONTELIER, FC St RESTITUT.

Feuilles de matchs manquantes du 30/11/2019, à retourner au District dans les plus brefs délais (Applications dispositions administratives annuaire District, page 88 : 15,70€):

Promotion :

Poule C: CHOMERAC ENT.

Poule D: AS SUD ARDECHE.

Espoirs :

Poule B: DAVEZIEUX US, CHANAS FC.

Poule E: CHATO9 ISERE.

Poule F: HOSTUN FC.

Poule G: VALENCE FC.

Poule H: VEORE AS.

Poule I: ANCONE US.
Poule K: LABLACHERE IND.

Bourgeons :

Poule B: BOULIEU LES ANNONAY.
Poule D: OL RHODIA.
Poule E: BG VALENCE FC.
Poule G: FC HERMITAGE.
Poule H: BG VALENCE HOMENETMEN.
Poule J: AS VERNOUX, PORTES VALENCE FC.
Poule M: PIERRELATTE.
Poule P: OL RUOMS.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 14 Décembre 2019

Equipes Féminines spécifiques :

Les clubs souhaitant inscrire des équipes U12 Féminines (U12F, U11F, U10F) qui seront intégrées dans une ou des poules spécifiques contacteront la Commission des Jeunes pour prise en compte de leurs inscriptions. Le coordonateur de cette pratique est Olivier BARD du club AS CORNAS. A ce jour, les clubs suivants sont enregistrés :

- FC EYRIEUX EMBROYE 2 équipes,
- FC 540,
- FC VALENCE,
- OLYMPIQUE VALENCE,
- US MONTMEYRAN.
- AS CORNAS.
- RHONE CRUSSOL FOOT 07.
- FC LARNAGE-SERVES.

Les dates retenues pour les plateaux à venir sont :

14/12 : FC 540 et EYRIEUX EMBROYE à 10h

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS –

Thomas FUSTIER-

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Le club recevant doit enregistrer le résultat pour le lundi midi et scanner la feuille de match à la Commission des jeunes sous peine d'application des dispositions administratives prévues par le règlement.

Attention

Beaucoup de demandes de modifications par footclubs restent sans réponse de la part des clubs sollicités. Pensez à consulter footclubs régulièrement et à valider ces demandes .

Matches non joués

De nombreux matchs n'ont pas été joués pour cause d'arrêtés municipaux

Les clubs doivent se mettre d'accord pour trouver rapidement une nouvelle date et en informer la Commission des Jeunes par mail.

Tous les matchs devront être joués avant le 01/02/2020.

Tous les matchs non joués à cette date seront enregistrés perdus pour les équipes.

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Matches non joués

Consultez footclubs ou le site du District pour vous tenir informer des nouvelles dates de vos matchs reportés suite aux nombreux arrêtés municipaux.

CATEGORIE U15 à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 40 mn , **ballon taille 5**, horaire officiel samedi à 15h 30.

Le club organisateur doit enregistrer le résultat par footclubs et scanner la feuille de match à Commission des Jeunes pour le lundi midi.

Matches non joués

Les clubs doivent se mettre d'accord sur une nouvelle date et en tenir informer la Commission des Jeunes par mail .Tous les matchs devront être joués pour le 11/01/2020.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 35 mn , **ballon taille 5**, horaire officiel samedi à 15h30

Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à Commission des Jeunes pour le lundi midi.

Le rassemblement prévu le 09/11/ 19 par la Commission technique et la Commission des Jeunes est reporté à la 2^{ème} phase. La date vous sera indiquée ultérieurement.

FUTSAL

La ½ finale futsal est prévue les 18-19 janvier 2020 (lieux à déterminer)

La finale aura lieu à BOURG DE PEAGE le 29 février 2020

Pensez à confirmer votre inscription par mail sur la boîte officielle des Jeunes

Matches non joués

Les clubs doivent se mettre d'accord sur une nouvelle date et en tenir informer la Commission des Jeunes par mail. Tous les matchs devront être joués pour le 11/01/2020.

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 40 mn , ballon taille 5, horaire officiel samedi à 15h30

Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à commission des Jeunes pour le lundi midi.

Matches non joués

Les clubs doivent se mettre d'accord sur une nouvelle date et en tenir informer la Commission des Jeunes par mail .Tous les matchs devront être joués pour le 11/01/2020.

Futsal

La finale aura lieu le 16 février 2020 à CHARMES SUR RHONE le matin.

Equipes qui participeront :

ANNONAY, BBRM, DAVEZIEUX, EYRIEUX EMBROYE , OLYMPIQUE VALENCE, RHONE CRUSSOL

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON -

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff

Matches non joués

Consultez footclubs ou le site du District pour vous tenir informer des nouvelles dates de vos matchs reportés suite aux nombreux arrêtés municipaux.

Informations importantes :

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour les matchs avancés au samedi en début de saison , la Commission des Jeunes a pris la décision suivante :

- **Rappel : En U 18, l'horaire officiel des matchs est le dimanche à 10h**
- **Toutes les demandes de modifications de jour ou d'horaire se feront obligatoirement par footclubs (article 13)**

- **Cela prendra effet :**
En D1 et D2 à partir du 01/01/2020
En D3 et D4 dès le début de la 2^{ème} phase

Rappel

Les matchs déjà reportés une fois devront obligatoirement se jouer à la nouvelle date indiquée.
En cas de nouvel arrêté, le club recevant devra inverser la rencontre ou trouver un terrain de repli sous peine de match perdu.

Certains matchs en retard sont programmés le 22 décembre
Nous sollicitons les clubs à faire la demande par footclubs pour jouer le samedi 21 décembre.

Demandes de modifications de jours ou d'horaire :

Pensez à effectuer vos demandes de modifications de jours ou d'horaires **suffisamment à l'avance.**

Les accords ou refus doivent être impérativement donnés pour le 12ème jour avant la date de la rencontre .

Catégories d'âge

En U 18 peuvent participer en nombre illimité les U 18, U 17 et U 16

Les U 15 n'ont pas le droit de jouer en U 18

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 18

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

la C.D.A. rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de CONSULTER tous les vendredis ainsi que tous les samedis matins le SITE INTERNET DU DISTRICT, surtout en période hivernale, afin de prendre connaissance des dernières informations (comme par exemple les reports de rencontres).

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux Clubs, **qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.**

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la Commission des Arbitres afin d'éviter les déplacements inutiles des Observateurs.

AVIS AUX ARBITRES « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement.

INFORMATION A TOUS ARBITRES ADULTES ET JEUNES PERIODE DE FIN D'ANNEE

La C.D.A vous rappelle qu'à partir du week-end du 21 & 22 Décembre 2019, puis tous les week-ends de Janvier 2020, se dérouleront des rencontres Jeunes et Adultes. Merci de penser à mettre vos indisponibilités dès maintenant.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant.

Le dernier délai toléré est le lundi jusqu'à 17 heures pour le week-end 15 jours après, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale. Trop d'arbitres ne respectent pas ce délai et se mettent « indisponible » après la date buttoir.

Des contrôles seront effectués chaque semaine. Les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toute absence de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doit être justifiée par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme « indisponibilité non justifiée ». Le règlement intérieur sera appliqué.

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site du District.

Désormais, en cas de besoin, cette liste est consultable à partir de la boîte mail officielle du club.

COMMISSION DE DISCIPLINE - RAPPEL -

ATTENTION ! La C.D.A. Vous rappelle que désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunit le MERCREDI SOIR à la place du jeudi.

Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports. Dernier délai le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant la Commission Départementale des Arbitres doivent être envoyés UNIQUEMENT à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS POUR LES DEMANDES D'ARBITRES

La Commission Départementale des Arbitres rappelle à tous les clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire à l'adresse ci-dessous, et sur DOCUMENT SPECIFIQUE.
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

**La Commission Départementale des Arbitres vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieux, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques :
« PROCES VERBAUX » / « ARBITRAGE »**

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 01 février :

Formation continue des arbitres seniors (rattrapage)

- Samedi 15 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 22 février :

Formation continue des arbitres classés U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

PROCHAINE FORMATION D'ARBITRES ADULTES

La Commission Départementale des Arbitres vous informe qu'une formation d'arbitres adultes a été programmée au mois de janvier 2020 :

- les 17, 18 et 25 janvier et plus le 01 février 2020 en matinée

Les dossiers sont téléchargeables sur le site du District rubrique « arbitrage »

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le CTDA, Mr. Roland VIALLET au :
04.75.81.36.43

COURRIERS DES ARBITRES

- ZERGUIT Mohamed : Rapport circonstancié sur la rencontre D3 du 30/11/2019, lu et noté
- BONHOMME Adrien : Démission du corps arbitral, lu et noté, nous te remercions pour les services rendus et te souhaitons bonne chance pour tes éventuels nouveaux projets
- BOURA Yssoufi : Rapport circonstancié sur la rencontre Foot Diversifié du 29/11/2019, lu et noté
- VALLON Alexis : Demande de remboursement déplacement en U18 D4 du 01/12/2019, Arrêté Municipal non averti, lu et noté
- VIALATTE Bruno : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- LYVER Sébastien : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- BARBOSA Laurent : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- GHARIBIAN Stéphane : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CHANEGUIER Thomas : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- DIF Ouadeh : Rapport sur le dysfonctionnement de la Tablette et du retard du coup d'envoi de la rencontre de Coupe X. BOUVIER du 07/12/2019, lu et noté
- DADDA Djillali : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- PARENT Enzo : Démission du corps arbitral, lu et noté

COURRIERS DES CLUBS

- AS ST PRIEST : Demande d'arbitre en D5 le 15/12/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT